



Indemnités départ locataire

Par **Alleoj**, le **18/10/2015** à **20:32**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement depuis 3 ans et demi dans un 55 m² dans une petite maison comprenant 6 appartements.

Cette maison vient d'être achetée par un nouveau propriétaire qui souhaite faire de gros travaux, il me demande de lui faire une proposition d'indemnisation pour mon départ prématuré. Sachant que je paye 700 € de loyer et que la fin de mon bail est dans 2 ans et demi, combien puis-je lui réclamer ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **19/10/2015** à **07:26**

Bonjour,

Il n'y a pas de question juridique, mais pratique.

Vous demandez beaucoup, il propose peu, et vous vous arrangez...ou pas.

Par **Tisuisse**, le **19/10/2015** à **07:27**

Bonjour,

Vous n'êtes absolument pas tenu de partir, le propriétaire ne peut vous signifier votre congé qu'à l'issue des 3 ans de votre bail, soit en 2018 et encore il devra respecter impérativement le délai de préavis de 6 mois avant la fin du bail. S'il veut que vous déménagiez avant cette date, il doit vous reloger pour un appartement et un loyer équivalent, donc c'est à lui de payer tous les frais du déménagement. Votre nouveau propriétaire a acheté cet immeuble "occupé" par des locataires, il le prend avec ses locataires et les baux des occupants sont reconduits automatiquement aux mêmes clauses et conditions jusqu'à l'issue des 3 ans en cours.

Par **Lag0**, le **19/10/2015** à **07:38**

[citation] et les baux des occupants sont [s]reconduits[/s] automatiquement aux mêmes clauses et conditions jusqu'à l'issue des 3 ans en cours.[/citation]

Bonjour,

Les baux ne sont pas reconduits, ils se poursuivent...